



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/29
15 novembre 2022



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-onzième réunion
Montréal, 5-9 décembre 2022
Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire¹

COOPÉRATION BILATÉRALE

Introduction

1. Ce document propose un aperçu des demandes présentées par une agence bilatérale et examine leur admissibilité en fonction du niveau maximum de coopération bilatérale disponible en 2022 ou pour la période triennale 2021-2023. Il renvoie aux documents de réunion pertinents abordant la question des demandes de coopération bilatérale et offre une recommandation concernant l'année d'affectation pour la coopération bilatérale.

Aperçu

2. L'agence bilatérale a présenté trois demandes d'une valeur totale de 3 531 749 \$US, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale proposés à la 91^e réunion

Agence	Pays	Titre du projet	Financement demandé (\$US)	Coûts d'appui (\$US \$)	Somme recommandée	Examiné au titre de
Allemagne	Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (deuxième étape, cinquième tranche) (plan du secteur de l'entretien et programme de facilitation)	220 000	26 078	246 078	ExCom/91/38
Allemagne	Inde	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (deuxième étape, quatrième tranche) (plan du secteur de l'entretien)	1 255 000	140 511	1 395 511	ExCom/91/42

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/1

Agence	Pays	Titre du projet	Financement demandé (\$US)	Coûts d'appui (\$US \$)	Somme recommandée	Examiné au titre de
Allemagne	Inde	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (troisième étape, première tranche (plan du secteur de l'entretien))	1 700 643	189 517	1 890 160	ExCom/91/42
Total			3 175 643	356 106	3 531 749	

Niveau autorisé de coopération bilatérale

3. Le financement demandé par le gouvernement de l'Allemagne à la présente réunion, additionné au financement demandé pour ses projets de coopération bilatérale approuvés en 2021 et en 2022, qui représentent une somme totale de 5 038 020 \$US, ne dépasse pas le niveau admissible de 20 pour cent de coopération bilatérale de 9 494 603 \$US pour la période triennale 2021-2023.

Recommandation

4. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de soustraire les coûts des projets de coopération bilatérale approuvés à la 91^e réunion, représentant la somme de XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence), du solde des contributions bilatérales du gouvernement de l'Allemagne pour la période 2021-2023.